AR Prefecture
016-200054047-20220328-2022_03_28_6-DE
Reçu le 30/03/2022
Publié le 30/03/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 21
Excusés-Absents : 05
Délégations : 04

Date de Convocation :
lundi 21 mars 2022

Date d'affichage :
Lundi 21 mars 2022

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du lundi 21 mars 2022, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme FOURNIER Sylvia, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, Mme FAYET Margot, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. GRAVELLE Alain, Mme SIMON Sandrine, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme BOURDIER Elise, Mme LAFONT Cindy,

Délégations : M. GRAVELLE Alain à Mme VILLEDARY Véronique, Mme SIMON Sandrine à M. LEBRET Hubert, Mme MANCEAU Emmanuelle à M. DUPRÉ Jean-Noël, Mme BOURDIER Elise à Mme FAYET Margot

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2022/03/28
N°06

6 - Finances - Vote de la subvention d'équilibre au budget CCAS 2022

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de CONFOLENS pour 2022.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS, une subvention communale de 79 000€ est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2022.

Après un avis favorable de la Commission des Finances, partenariat institutionnel et services publics réunie le 15 mars 2022,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la subvention de fonctionnement au budget CCAS 2022 pour un montant de 79 000€
- **INSCRIT** la somme de 79 000€ :
  - sur le budget général 2022 au compte 657362 en dépenses de fonctionnement
  - sur le budget CCAS 2022 au 74748 en recettes de fonctionnement.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 mars 2022

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens